

Distr.
GÉNÉRALE

UNCLDC/III/1
28 septembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

PRÉPARATION DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Note du secrétariat de la CNUCED

GE.99-53464 (F)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1
I. Historique et mandat	2 - 9
II. Obstacles à la mise en oeuvre effective du Programme d'action et propositions concernant les questions de fond à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence	10 - 15
A. Obstacles internes	11
B. Obstacles externes	12
C. Catastrophes naturelles	13
D. Propositions concernant les questions de fond à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence	14 - 15
III. Stratégie d'organisation	16
IV. Organisation	17 - 22
A. Consultations interinstitutions	18
B. Forum consultatif	19 - 20
C. Consultations avec la société civile	21
D. Sensibilisation et promotion	22
V. Préparation aux niveaux national, régional et mondial	23 - 33
A. Échelon national	23 - 28
B. Réunions régionales d'experts	29
C. Comité préparatoire intergouvernemental	30
D. Tables rondes sur des secteurs, thèmes et pays donnés	31 - 32
E. Concertation avec la société civile, y compris les ONG, le secteur privé et les femmes	33
VI. La Conférence	34
VII. Liens avec d'autres réunions	35

INTRODUCTION

1. La présente vise à faciliter les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en application des résolutions 52/187 et 53/182 de l'Assemblée générale. Il s'agit notamment d'associer les organisations et organismes du système des Nations Unies ainsi que la société civile aux activités préparatoires, de lier ces activités aux conférences mondiales et réunions intergouvernementales qui se tiendront prochainement, et de favoriser la synergie entre les travaux prévus et la Conférence. Celle-ci doit être organisée de manière à pouvoir déboucher sur des résultats concrets se prêtant à une mise en oeuvre effective aux niveaux mondial, régional, national et sectoriel.

1. Historique et mandat

2. En 1971, la communauté internationale a reconnu l'existence d'une catégorie de pays dont la particularité résidait non seulement dans la pauvreté extrême de leur population, mais aussi dans la faiblesse de leurs ressources économiques, institutionnelles et humaines, ce à quoi s'ajoutaient souvent des handicaps géophysiques. Ces pays (alors au nombre de 25), classés par l'ONU sous l'étiquette de "pays les moins avancés" (PMA), constituaient le segment le plus fragile de la communauté internationale et leur progrès économique et social représentait une gageure tant pour eux que pour leurs partenaires de développement.

3. L'Assemblée générale a alors décidé d'organiser la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en 1981 à Paris. À cette occasion, la communauté internationale a unanimement adopté le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, qui recommandait aux PMA l'adoption de mesures nationales, devant elles-mêmes être étayées par des mesures internationales. En dépit des vastes réformes mises en oeuvre par de nombreux PMA pour restructurer leur économie, et des mesures d'appui prises par certains donateurs dans le domaine de l'aide, de la dette et du commerce, la situation économique de ces pays s'est dans l'ensemble aggravée au cours des années 80.

4. En 1990, le nombre de PMA était passé à 42. Leur population totale s'élevait à près de 440 millions d'habitants, dont les deux tiers environ étaient analphabètes. Un enfant sur huit y mourait avant d'avoir atteint l'âge d'un an et une personne sur dix seulement avait accès à l'eau potable. Les insuffisances de la politique nationale, les catastrophes naturelles et une conjoncture extérieure défavorable constituaient autant de facteurs aggravants. En outre, le service de la dette extérieure était devenu un lourd fardeau pour la plupart des PMA dans les années 80.

5. Enrayer cette dégradation de la situation socioéconomique des PMA constituait pour la communauté internationale un impératif moral. À sa quarante-septième session (1987), l'Assemblée générale, conformément à la recommandation formulée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa septième session, a donc décidé d'organiser la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Celle-ci, à laquelle ont participé 150 pays, s'est tenue à Paris

du 3 au 14 septembre 1990. Elle a adopté la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

6. L'objectif premier du Programme d'action est d'empêcher que la situation socioéconomique des PMA ne se dégrade davantage, de relancer et d'accélérer la croissance et le développement dans ces pays et de les mettre ainsi sur la voie d'une croissance et d'un développement durables. Les politiques et mesures visant à réaliser ces objectifs, telles qu'elles sont définies dans le Programme d'action, s'articulent autour des grands axes suivants : mise en place d'un cadre macroéconomique favorable à une croissance soutenue et au développement à long terme; mise en valeur et mobilisation des ressources humaines; développement, expansion et modernisation de l'appareil de production; lutte contre la dégradation de l'environnement; promotion d'une politique intégrée de développement rural visant à accroître la production alimentaire, améliorer les revenus agricoles et renforcer les activités du secteur non agricole; fourniture d'un appui externe approprié.

7. Bien que le Programme d'action de 1990 soit allé plus loin que le précédent et contienne de nombreux éléments nouveaux, une évaluation de sa mise en oeuvre, effectuée en 1995 à New York, a révélé que malgré les efforts énergiques déployés par les PMA pour mener à bien les réformes économiques préconisées, ces pays ne sont dans l'ensemble pas parvenus à atteindre de nombreux objectifs du Programme d'action et leur situation économique générale a continué d'empirer sous l'effet de facteurs tant internes qu'externes. Le nombre de PMA est passé de 42 en 1990 à 48 et, depuis le début des années 70, un seul d'entre eux (le Botswana) est sorti de cette catégorie.

8. En 1997, dans sa résolution 52/187 relative à la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, l'Assemblée générale avait noté avec préoccupation la marginalisation persistante des PMA dans les échanges internationaux, la réduction des flux de ressources destinées à financer le développement de ces pays et leurs graves problèmes d'endettement, et avait décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2001, en lui confiant les tâches suivantes :

- "i) Évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau des pays;
- ii) Examiner la mise en oeuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges;
- iii) Examiner la possibilité de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive à l'économie mondiale".

9. Par la suite, l'Assemblée générale a accepté l'offre de l'Union européenne d'accueillir la Conférence. Il a été décidé que celle-ci se tiendrait pendant le premier semestre de 2001, et durerait sept jours.

Comme les fois précédentes, le Secrétaire général de la CNUCED a été nommé Secrétaire général de la Conférence.

**II. Obstacles à la mise en oeuvre effective du Programme d'action
et propositions concernant les questions de fond
à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence**

10. L'ordre du jour de la Conférence découle du mandat énoncé plus haut. La Conférence doit évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 1990 en faveur des PMA et formuler de nouvelles stratégies et un plan d'action pour le développement durable de ces pays jusqu'en 2010. Une analyse de l'application des précédents programmes d'action permettra de cerner les principaux problèmes rencontrés et aidera à concevoir des solutions nouvelles. L'ordre du jour de la Conférence sera arrêté à l'issue de consultations entre les intéressés, mais il peut être utile de rappeler certains obstacles ayant entravé le développement des PMA, qui comprennent des facteurs tant internes qu'externes.

A. Obstacles internes

11. Au niveau national, le développement de nombreux PMA a été entravé par les facteurs suivants :

- i) Problèmes de gouvernance entraînant des troubles civils, des tensions aux frontières, des tensions ethniques et, partant, des dépenses militaires élevées, ce qui non seulement provoque d'immenses souffrances humaines, mais aussi détourne des ressources du développement. Sur les 33 PMA africains, 13 ont connu récemment des conflits violents, souvent des guerres civiles.
- ii) Carences de la politique macroéconomique. Si les programmes d'ajustement économique axés sur l'exportation ont relancé la croissance économique dans certains PMA, ils ont également eu pour effet général de renforcer le dualisme structurel et l'inégalité des revenus et, dans certains cas, d'éloigner les travailleurs de leurs moyens de subsistance traditionnels sans leur offrir d'autres solutions viables. Le chômage, la dégradation de l'environnement, la pauvreté et l'exclusion sociale vont de pair avec l'exode rural et les tensions sociales.
- iii) Forte croissance démographique qui compromet la lutte contre la pauvreté et la mise en valeur durable des ressources humaines en empêchant l'affectation de moyens suffisants à l'action sociale.
- iv) Productivité généralement faible du secteur agricole et rural. Le recours à des techniques peu avancées et l'insuffisance de la recherche adaptative font que, bien souvent, la production alimentaire ne suit pas la croissance démographique, alors que les importations de denrées renchérissent. La plupart des graves problèmes d'environnement touchant les PMA résultent directement de la pauvreté endémique et de la pression démographique, qui

poussent souvent les pauvres à adopter des méthodes de culture, d'élevage et de pêche inadéquates ou à s'installer sur des terres peu productives et écologiquement fragiles.

- v) Participation insuffisante des femmes au développement, comme agents et comme bénéficiaires. Autrement dit, dans presque tous les PMA, la moitié de la population n'est pas pleinement intégrée au développement et ne jouit pas de droits ni de ressources à la mesure de sa contribution et de son potentiel.
- vi) Faible mobilisation des ressources intérieures pour le développement, l'expansion et la transformation de la base économique, et mauvaise utilisation de l'épargne nationale - qui restent les principaux obstacles au renforcement de l'infrastructure et des moyens de production matériels et humains nécessaires pour soutenir la concurrence internationale dans une économie mondialisée.
- vii) Absence de cadre juridique et institutionnel approprié pour la promotion de l'entreprise privée dans de nombreux PMA, ce qui limite la participation des investisseurs privés nationaux et étrangers.

B. Obstacles externes

12. Dans l'ensemble, la conjoncture extérieure reste difficile pour les PMA. Au début des années 90, en dépit d'une hausse de leurs exportations d'articles manufacturés, la part de ces pays dans les exportations et les importations mondiales, déjà faible dans les années 80 (0,7 % et 1 %, respectivement), a diminué de plus de trois huitièmes pour les premières et d'un tiers pour les secondes. Malgré des efforts énergiques pour diversifier les exportations, composées en grande partie de produits de base, l'économie des PMA est restée très vulnérable aux aléas et fluctuations des marchés, des prix et des termes de l'échange de ces produits. L'aide publique au développement (APD), dont les PMA sont lourdement tributaires pour leur financement extérieur, a beaucoup décru au cours des années 90 et les perspectives dans ce domaine restent incertaines. Bien que de nombreux PMA aient adopté des lois et règlements favorables à l'investissement étranger, ils ne sont pas encore parvenus à attirer des courants importants d'investissement étranger direct (IED). En dépit des mesures prises pour alléger le poids de la dette extérieure, celui-ci reste beaucoup trop élevé pour nombre d'entre eux et compromet gravement leurs efforts d'ajustement et de développement.

C. Catastrophes naturelles

13. Le développement des PMA est en outre compromis par leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, qui leur infligent de lourdes pertes humaines et matérielles. Après un cataclysme, on axe souvent les efforts sur les secours immédiats, au risque de négliger les impératifs du développement à long terme, notamment la préparation en prévision de catastrophes et la prévention.

**D. Propositions concernant les questions de fond à inscrire
à l'ordre du jour de la Conférence**

14. Les facteurs internes, externes, environnementaux ou exogènes énumérés ci-dessus sont loin de constituer une liste exhaustive, mais donnent une idée des diverses questions susceptibles de se dégager de consultations sur les principaux problèmes et domaines d'action. Les pays concernés sont nombreux et chacun possède un potentiel, des particularités et des atouts qui lui sont propres, aussi l'éventail est-il large. Pour progresser, il est toutefois nécessaire de définir les domaines critiques et d'établir des priorités. Il serait vain de vouloir résoudre tous les problèmes de développement à la fois. Pour une action efficace, il faut d'abord consacrer efforts et ressources à la solution des plus graves.

15. Concrètement, par souci de cohérence, il faudrait regrouper les problèmes à examiner sous un nombre limité de grands thèmes, par exemple : a) démocratisation, droits de l'homme et bonne gouvernance; b) adoption d'une politique macroéconomique favorable; c) développement agricole, protection de l'environnement et développement durable; d) renforcement des capacités de production et de l'infrastructure; e) ressources humaines et progrès social fondé sur l'équité entre les sexes; f) lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et promotion de l'emploi, des moyens de subsistance et des systèmes de protection sociale; g) mesures d'appui internationales en faveur des PMA. Cela étant, il est également possible d'examiner d'autres thèmes, comme le relèvement des sociétés après les conflits, ou de combiner plusieurs des thèmes énumérés ci-dessus.

III. Stratégie d'organisation

16. L'élaboration d'une stratégie d'organisation pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA commence par l'acceptation des postulats suivants :

- La communauté internationale reste préoccupée par la pauvreté extrême dans laquelle vit la majeure partie de la population des PMA et considère cette situation comme inacceptable sur le plan tant humanitaire qu'économique. C'est dans ce contexte qu'en octobre 1998 le Secrétaire général de l'ONU a déclaré qu'il fallait faire preuve de clairvoyance et d'une profonde détermination pour que le changement de millénaire marque un nouveau départ pour les PMA. La Conférence offre à la communauté internationale une occasion exceptionnelle de relancer la solidarité et la coopération en vue de mettre fin à la longue dégradation de la situation socioéconomique des PMA.
- Si la CNUCED a été chargée de coordonner et faciliter les préparatifs, et si l'Union européenne doit accueillir la Conférence, celle-ci n'en reste pas moins une entreprise commune - un forum qui rassemblera gouvernements, organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, la société civile et le secteur privé autour d'un même objectif : l'élaboration d'un nouveau programme pour le développement des PMA. Il est donc indispensable d'encourager la participation

de tous les intéressés, dans leurs domaines de compétence respectifs et en fonction de leurs avantages comparés, et ce dès le début des préparatifs.

- Bien que la Conférence soit appelée à examiner un large éventail de questions, puisqu'il s'agit de promouvoir un développement socioéconomique général et durable dans les PMA, il est nécessaire de cerner les principaux problèmes, d'établir des priorités et d'y consacrer l'essentiel des efforts et des ressources.
- Afin que les caractéristiques et les problèmes de chaque PMA soient pris en compte, il faut élaborer un programme d'action global fondé sur une évaluation des obstacles, des priorités et des possibilités au niveau national. Avec la participation des secteurs public et privé et de la société civile, les pays doivent élaborer des programmes d'action nationaux qui serviront de base au programme d'action global devant être adopté par la Conférence.
- Le problème le plus important est celui du financement du nouveau programme d'action pour le développement durable des PMA; de nouvelles méthodes de mobilisation des ressources pour le développement doivent être mises au point.

IV. Organisation

17. Dans sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de la Conférence d'organiser le comité préparatoire intergouvernemental (en deux parties) et trois réunions préparatoires au niveau des experts. Elle l'a également prié d'organiser pendant la Conférence, en consultation avec les États Membres et en coopération avec les organes et organismes compétents, des tables rondes portant sur des secteurs et des thèmes bien précis ou, au besoin, sur certains pays, afin de contribuer à ses travaux. Elle a par ailleurs prié l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de veiller, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe des Nations Unies pour le développement, à ce que les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays les moins avancés participent pleinement aux préparatifs de la Conférence. En outre, elle a invité le PNUD et la Banque mondiale à relier les futures tables rondes et réunions des groupes consultatifs aux préparatifs de la Conférence, et à veiller à ce qu'elles apportent des contributions concrètes à cette dernière. Elle a également invité le Secrétaire général de la Conférence à prendre des dispositions, en consultation avec les États Membres, pour faciliter la participation de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé, aux préparatifs de la Conférence et à ses travaux. Les dispositions prises pour appliquer ces directives sont examinées aux paragraphes 18 à 33 ci-après.

A. Consultations interinstitutions

18. Comme demandé au paragraphe 8 de la résolution 53/182 de l'Assemblée générale, des consultations interinstitutions seront organisées à l'échelle du système à intervalles réguliers. Elles permettront d'associer pleinement les institutions aux préparatifs et d'étudier leur rôle dans ce domaine.

La première de ces réunions de consultation s'est tenue à Genève le 20 juillet 1999, lors de la session du Conseil économique et social.

B. Forum consultatif

19. Le Forum consultatif, créé par le Secrétaire général de la Conférence, se compose des membres suivants :

- i) Secrétariat de la Conférence;
- ii) Organisme hôte : Présidence de l'Union européenne (au moment du Forum et au moment de la Conférence) et Commission européenne;
- iii) Représentant de l'Administrateur du PNUD en sa qualité de coordonnateur du Groupe des Nations Unies pour le développement;
- iv) Représentant de la Banque mondiale;
- v) Représentant du Fonds monétaire international (FMI);
- vi) Représentants de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du Centre du commerce international CNUCED/OMC, en tant que partenaires du Cadre intégré pour l'assistance technique aux PMA liée au commerce;
- vii) Représentants du pays hôte (Belgique);
- viii) Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED;
- ix) Secrétaire du Comité administratif de coordination (CAC);
- x) Coordonnateur pour les PMA (Bangladesh);
- xi) Service de liaison avec les organisations non gouvernementales (en attendant la nomination de représentants de la société civile);
- xii) Chambre de commerce internationale (CCI) (représentant le secteur privé);
- xiii) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), eu égard au rôle central que celle-ci continuera de jouer dans le développement des PMA.

20. Sa principale fonction est de favoriser les échanges et le consensus entre les organismes des Nations Unies et les autres intéressés, au sujet du cadre conceptuel, des objectifs et de l'organisation de la Conférence ainsi que des préparatifs intergouvernementaux. La première réunion du Forum a eu lieu les 21 et 22 juillet 1999 (voir le rapport de la réunion, publié sous la cote UNCLDC III/CF/1).

C. Consultations avec la société civile

21. En vue de déterminer les modalités convenant le mieux à des consultations ouvertes avec la société civile, on s'entretiendra avec des représentants d'ONG des objectifs de la Conférence ainsi que de la contribution de la société civile à sa préparation (voir également le paragraphe 33 ci-dessous).

D. Sensibilisation et promotion

22. Au paragraphe 11 de sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de l'ONU "de prendre les mesures nécessaires, avec l'aide des organisations et organes concernés du système des Nations Unies, notamment le Département de l'information du Secrétariat, afin d'intensifier leurs activités d'information et les autres initiatives apparentées visant à mieux faire connaître la Conférence". Le Secrétaire général de la Conférence étudie la possibilité de recourir aux bons offices de personnalités de haut rang des pays donateurs pour promouvoir une action concertée des donateurs avant la Conférence. On pourrait demander à ces personnalités de tenir des consultations avec de hauts responsables des pays concernés, en vue de l'adoption de recommandations ou d'engagements concrets dans le domaine du financement extérieur et de la dette. On envisage par ailleurs d'inviter une célébrité mondiale (comme l'ancien président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela) à devenir "ambassadeur itinérant" de la Conférence.

V. Préparation aux niveaux national, régional et mondial

A. Échelon national

23. Au paragraphe 7 de sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a prié l'Administrateur du PNUD "de veiller, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe des Nations Unies pour le développement, à ce que les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays dans les PMA participent pleinement aux préparatifs de la Conférence". Au paragraphe 6 de la même résolution, elle a invité le PNUD et la Banque mondiale "à relier les futures tables rondes et réunions des groupes consultatifs aux préparatifs de la Conférence, et à veiller à ce qu'elles apportent des contributions concrètes à cette dernière". L'élaboration de programmes d'action nationaux décrite ci-après se fonde sur ces dispositions. Le Coordonnateur résident des Nations Unies et le représentant de la Banque mondiale dans chaque PMA, en collaboration avec le secrétariat et l'organisme hôte, devraient beaucoup épauler les pays dans leurs préparatifs.

24. Pour les deux conférences précédentes, les PMA avaient présenté des mémorandums sur leurs résultats socioéconomiques, leurs besoins de financement extérieur, notamment en ce qui concernait l'allégement de la dette, et leurs problèmes commerciaux. C'est sur la base de ces mémorandums que la situation socioéconomique des PMA avait été évaluée et que plusieurs mesures d'appui importantes, concernant en particulier le financement extérieur, avaient été négociées. Pareille démarche n'aidait cependant pas les PMA à traduire leurs mémorandums par des programmes d'action nationaux. Il était donc difficile d'établir ensuite un lien entre la mise en oeuvre des objectifs généraux du programme d'action et la situation de chaque pays, et difficile également

de mobiliser des ressources car les composantes du programme n'avaient pas été spécifiées au niveau national ni sectoriel.

25. Ce défaut devrait en principe être corrigé pour la troisième Conférence, grâce à une préparation approfondie permettant de mettre au point des programmes d'action nationaux. Outre qu'elle devrait aider les PMA à mobiliser des ressources pour l'exécution du programme d'action, cette approche pourrait faciliter le débat national sur les priorités, politiques et mesures de développement entre les intéressés, notamment les pouvoirs publics et la société civile, et leur faire comprendre qu'ils collaborent à une entreprise de grande envergure.

26. Concrètement, il s'agirait de prendre les dispositions suivantes :

- 1) Chaque PMA créera un comité préparatoire national se composant de représentants :
 - a) des ministères et des principales administrations publiques;
 - b) du secteur privé;
 - c) de la société civile (ONG, milieux universitaires, etc.);
 - d) des administrations locales.

Il est proposé que le Comité soit présidé par le principal secrétaire du ministère ou du département responsable de la planification économique. Le Coordonnateur résident des Nations Unies pourra faciliter ce processus, sur demande.

- 2) Une équipe de consultants sera nommée pour aider les comités préparatoires à évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 et à établir les nouveaux programmes d'action nationaux. Le secrétariat de la Conférence fournira des directives à cet effet.
- 3) Lorsque les comités préparatoires seront pleinement constitués et opérationnels, les coordonnateurs résidents devraient organiser une réunion d'information à l'intention des donateurs locaux et des représentants des organismes et institutions des Nations Unies. Le gouvernement pourrait organiser un atelier national marquant le début des préparatifs de la Conférence.

27. Immédiatement après le lancement officiel des préparatifs, les coordonnateurs résidents seront contactés par l'Administrateur du PNUD et le secrétariat de la Conférence pour mettre en route les travaux au niveau national. On espère qu'à la fin de 1999 chaque PMA aura établi son comité préparatoire.

28. Une fois écoulés les six mois prévus pour l'élaboration des projets de programme d'action au niveau national, le secrétariat de la Conférence établira à partir de ceux-ci le projet de programme d'action global, compte tenu également des résultats des trois réunions régionales d'experts évoquées ci-après.

B. Réunions régionales d'experts

29. Trois réunions régionales d'experts sont prévues dans le cadre des préparatifs de la Conférence : la première, qui se tiendra à la fin de 1999, pour l'Afrique anglophone, et les deux autres pour l'Afrique francophone et l'Amérique d'une part, et pour l'Asie et le Pacifique d'autre part. On se fondera sur leurs résultats pour l'élaboration et l'évaluation des programmes nationaux et pour l'établissement de la documentation destinée à la première session du Comité préparatoire intergouvernemental, prévue pour septembre 2000.

C. Comité préparatoire intergouvernemental

30. Conformément à la résolution 53/182 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire intergouvernemental tiendra deux réunions, la première étant prévue pour septembre 2000 et la seconde pour la fin janvier 2001. Toutes deux auront lieu à Genève. Leur mandat sera normalement le suivant : i) évaluation des résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau national et examen des projets de programmes d'action nationaux; ii) préparatifs techniques; iii) établissement de l'ordre du jour provisoire de la Conférence. En vertu de cette même résolution, le secrétariat est appelé à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour financer la participation d'au moins deux représentants de chaque PMA.

D. Tables rondes sur des secteurs, thèmes et pays donnés

31. Dans sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a demandé que soient organisées pendant la Conférence "des tables rondes portant sur des secteurs et des thèmes bien précis ou, au besoin, sur certains pays". Faute de temps pendant la Conférence, il est proposé que les tables rondes sur des pays se tiennent avant celle-ci.

32. Les projets de programmes d'action nationaux pourraient être révisés par les gouvernements, imprimés et distribués aux partenaires de développement dans les trois mois suivant leur examen par le Comité préparatoire intergouvernemental à sa première réunion. Le PNUD et les coordonnateurs résidents de la Banque mondiale devraient, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence, aider les gouvernements à organiser des tables rondes extraordinaires sur les nouveaux programmes d'action nationaux, qui devraient normalement toutes se tenir avant la seconde réunion du Comité préparatoire intergouvernemental. Dans les pays où une table ronde ordinaire du PNUD ou une réunion du groupe consultatif de la Banque mondiale est prévue pour 2000, il est proposé de tenir concurremment la table ronde extraordinaire.

E. Concertation avec la société civile, y compris les ONG, le secteur privé et les femmes

33. Au paragraphe 9 de sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général de la Conférence à prendre des dispositions "pour faciliter la participation de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé, aux préparatifs de la Conférence et à ses travaux". Trois réunions sur le rôle des ONG, du secteur privé et

des femmes dans le développement des PMA devraient être organisées avant la deuxième réunion du Comité préparatoire intergouvernemental. Les dates et le lieu de ces réunions seront arrêtés en consultation avec les intéressés.

VI. La Conférence

34. Il a été convenu avec l'Union européenne que la Conférence se tiendrait à Bruxelles. L'Assemblée générale a décidé de l'organiser à un haut niveau. Outre la participation de personnalités éminentes et de l'ambassadeur itinérant, on prévoit celle de chefs d'État et de gouvernement. En sus des délégués officiels, des représentants d'ONG et du secteur privé pourront participer : i) en se joignant à la délégation de leur pays; ii) en étant accrédités directement auprès de la Conférence (comme c'était le cas pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains); iii) en organisant parallèlement un forum indépendant d'ONG. Leur mode de participation sera arrêté à l'issue de consultations avec des représentants des ONG. On prévoit que la Conférence réunira environ 2 000 participants, soit une moyenne de 10 participants par pays membre, dont la moitié devrait être des délégués officiels. Le projet d'ordre du jour de la Conférence et la documentation seront mis au point lors des réunions du Comité préparatoire intergouvernemental.

VII. Liens avec d'autres réunions

35. La stratégie adoptée consiste à utiliser toutes les grandes conférences et réunions devant se tenir prochainement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies pour promouvoir un consensus aussi large que possible en faveur des PMA. Ceux-ci devraient être encouragés à profiter de ces occasions pour défendre leurs intérêts et contribuer au succès de la Conférence. Les réunions en question sont les suivantes : Forum économique mondial de Davos, Sommet du G-8, troisième Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle, Assemblée du millénaire et dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'examen par cette dernière, en 2000, des "stratégies de développement dans un monde de plus en plus interdépendant" sera certainement riche en enseignements pour la Conférence sur les PMA. Les suggestions et l'appui d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de leurs réunions respectives revêtiront également une importance particulière.
